

COMMUNE D'OISSERY
P R O C E S V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-huit, le 12 novembre à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 11	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 13	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
06/11/2018	Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset,
Date d'affichage	Mme Monique Gastellu, Mrs Etienne Lorenzo, Arnaud Geurts,
06/11/2018	Mme Frédérique Fileppi, Mrs Patrice Maschi, Philippe Lemaître.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Alain Sanchez pouvoir
	donné à Mr Jean-Marie Torset ; Mme Katia Bonnefoy pouvoir
	donné à Mme Bernadette Martinez.
	<u>Absents</u> : Mme Pascale Delarosière, Mr David Michel, Mmes
	Arielle Montoban, Lorna Georgopoulos, Mrs François Vidaud,
	Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Monique Gastellu.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 2, nombre de mariages : 0, nombre de PACS depuis le 1^{er} novembre 2017, date à laquelle les PACS ont été enregistrés en Mairie : 12, nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi : identique au dernier conseil municipal, soit 118 au 15 octobre 2018.

Informations diverses

. Remerciements

Monsieur le Maire informe que Monsieur Valentin BRUNO, arrière petit-fils de Monsieur Charles Hildevert, remercie la municipalité pour l'hommage rendu tous les ans à son arrière grand-père ainsi qu'à toutes les personnes ayant adhéré au réseau de résistance Hildevert et ayant péri pour la liberté de la France.

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire, remercie toutes les personnes présentes à la cérémonie du 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 ; les enfants et les enseignants qui ont participé à cette belle cérémonie qui a rassemblé beaucoup de monde.

Convention de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il convient de signer une convention, pour une durée de 25 ans, de mise à disposition de parcelles situées sur la commune d'Oissery au 1, rue Charles Hildevert et 2 bis, rue du 26 août 1944, destinées à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques. Deux petites armoires seront installées à côté de l'armoire déjà en place sur la rue Charles Hildevert et une troisième plus importante sera disposée sur la rue du 26 août 1944 en bas des ateliers municipaux pour desservir les communes d'Oissery, Saint-Pathus et Saint-Souplets.

Considérant que l'entreprise Seine-et-Marne numérique confiée à Covage, via une délégation de service public, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, que Seine-et-Marne THD, filiale du groupe Covage, conçoit, met en œuvre et exploite le réseau Sem@fibre77, il convient de signer la convention avec la société Seine-et-Marne THD pour une durée de vingt-cinq ans.

Monsieur le Maire ajoute que la commune percevra, au titre de l'occupation du domaine communal, une redevance annuelle égale à 13.363 euros (treize mille trois cent soixante trois euros) réévaluée tous les ans au 1^{er} janvier.

Depuis plusieurs mois, la société procède au câblage qui n'occasionne pas de gros travaux de voirie.

Monsieur Philippe Lemaître Conseiller Municipal, demande qui s'occupe de l'alimentation électrique et qui en aura la charge ?

Monsieur le Maire répond que c'est la société qui gère et qui en a la charge.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention constitutive de groupement de commandes concernant les prestations de diagnostics amiante et HAP.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de détection d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques « HAP » à l'occasion de travaux effectués sur la voirie, le SDESM, le SIGEIF et le SEY78 proposent la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant les prestations de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie. Ce diagnostic global permettra de savoir ce qui serait éventuellement pollué pour prendre toutes les mesures nécessaires.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Compétences en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. **Monsieur le Maire** indique qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Oissery de conserver certaines compétences pour garder les petits commerces du centre bourg, et il propose celles énumérées ci-dessous, à savoir :

- L'élaboration de stratégie communale de développement commercial des centres-villes/centres-bourgs et/ou dans les périmètres de sauvegarde du commerce et de

l'artisanat, en conformité avec la stratégie intercommunale de développement commercial,

- L'animation commerciale des centres-villes/centres-bourgs, les festivités et les actions culturelles pouvant contribuer à dynamiser un secteur commerçant,
- Le soutien aux associations de commerçants dans leurs actions d'animation,
- Les opérations immobilières de maintien du dernier commerce et la gestion des locaux,
- La gestion de la signalétique commerciale, la mise en place des chartes d'enseigne, les actions de campagnes incitatives de ravalement de façades,
- La réalisation des aménagements urbains ou des équipements contribuant à la dynamique commerciale,
- La définition des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sens de l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; l'exercice du droit de préemption sur les fonds et les murs commerciaux,
- Les actions d'informations sur les cadres réglementaires liés aux activités commerciales.

Monsieur Philippe Lemaître demande si jamais la communauté de communes décide de construire un centre commercial en dehors du centre bourg, si la mairie sera en droit de refuser ?

Monsieur le Maire répond que c'est la communauté de communes qui gère et qui pourrait déposer une demande mais que c'est la mairie qui accepte ou non les permis de construire. Auquel cas le conseil municipal sera saisi.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire expose que la commune adhère tous les ans à plusieurs prestations proposées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne par la signature d'une convention unique. Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne propose la signature d'une nouvelle convention unique pour l'année 2019 ; la signature de cette convention n'engage pas la collectivité sans la formalisation d'un bon de commande, d'un bulletin d'inscription ou d'une demande d'intervention à une prestation proposée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

. Médiathèque :

Monsieur Serge Menu Adjoint au Maire donne quelques chiffres sur les states de la médiathèque.

Année	Nombre de lecteurs	Nombre de livres empruntés
2015 à compter de mai	810	1987
2016	1123	3521
2017	1442	4531
2018 à octobre	1314	4262

Il fait remarquer que la médiathèque tourne bien, que Mme Simons fait du bon travail ; il y a autant de lecteurs enfants qu'adultes.

Monsieur Philippe Lemaître indique qu'une personne avait relevé précédemment qu'il n'y avait pas les derniers ouvrages.

Monsieur Serge Menu indique qu'il lui semble que le problème soit résolu puisqu'il n'y a plus de réclamation.

. Père Noël :

Monsieur le Maire informe que la municipalité est à la recherche de pères Noël bénévoles pour la soirée du 24 décembre.

. Collecte de sang :

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire, informe qu'au cours de la dernière collecte de sang organisée sur la Commune par l'E.F.S. le lundi 29 octobre, se sont présentés 88 volontaires, 85 ont été prélevés dont 12 nouveaux donateurs qu'elle remercie ; il s'agit de personnes de tous âges qui donnaient leur sang pour la première fois. Elle indique que la prochaine collecte se déroulera Lundi 25 Février prochain dans la salle polyvalente.

. Quelques dates à retenir :

. 13 décembre à 11 heures dans la salle polyvalente : colis du 3^{ème} âge suivi d'un verre de l'amitié

. 15 décembre de 10 heures à 17 heures dans la salle polyvalente : journée de Noël

. 8 janvier à 14 heures dans la salle polyvalente : galette et loto du CCAS

. 12 janvier à 11 heures en mairie : arbre des naissances suivi d'un verre de l'amitié

. 19 janvier à 19 heures dans la salle polyvalente : soirée des bénévoles.

Monsieur Philippe Lemaître demande si l'information pour la journée de Noël sera boitée à l'avance cette année ?

Monsieur Serge Menu répond que l'information passera par l'école et sera mise dans le cahier des enfants.

Monsieur Patrice Maschi Conseiller Municipal indique que certains enfants ne sont pas scolarisés sur la commune.

Monsieur Serge Menu répond qu'une information pourra être boitée.

. Voirie :

Monsieur Philippe Lemaître informe que le panneau sens unique en direction de la rue de la Grange aux Dimes n'est toujours pas re-bâché ; il l'avait déjà signalé lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire répond qu'il va demander au service technique de faire le nécessaire.

Monsieur Philippe Lemaître indique qu'il avait déjà signalé que le ralentisseur sur la rue Gaston Fontaine était dévissé.

Monsieur le Maire répond qu'il va voir également avec le service technique.

Monsieur Patrice Maschi demande si les travaux du chemin vers la station d'épuration ont été votés ?

Monsieur le Maire répond que les travaux étaient prévus cet été pour continuer la piste cyclable ainsi que les accès « PMR » en face de la mairie vers les commerces mais reportés sur octobre du fait de la pénurie de goudron.

L'enrobé de la rue des Prés devait être réalisé par le promoteur du lotissement ; la société de travaux de voirie mandatée par la commune a commis une erreur et a réalisé l'enrobé de cette rue au lieu de celui sur la rue du bas, la piste cyclable vers la station d'épuration. Le promoteur et la société de travaux de voirie ont été mis en relation pour solutionner entre eux cette erreur.

Monsieur Patrice Maschi ajoute qu'une petite partie de route n'est pas goudronnée.

Monsieur le Maire répond qu'il a demandé à l'entreprise de ne pas faire l'enrobé sur ce tronçon afin d'éviter que les véhicules ne passent ; une barrière va être installée en bas de la rue des Prés.

Monsieur Patrice Maschi demande si le devis signé correspond bien aux travaux prévus ?

Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10.